

Séance du 12 décembre 2017 à 20 heures 30

Commune de Cahors - Salle de réunion - CHAI

Aujourd'hui, 12 décembre deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cahors - Salle de réunion - CHAI

Etaient présents :

54 titulaires dont 5 possédant une procuration
4 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CALAMANE
CATUS
CIEURAC
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOULS
PRADINES

ST DENIS CATUS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. PARNAUDEAU Willy
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LASFARGUES Geneviève,
M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme BOUX Catherine,
Mme FAUBERT Françoise, M. SAN JUAN Alain, M. TESTA
Francesco, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY
Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme
RIVIERE Brigitte,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude,
M. PEYRUS Guy,
M. FOURNIER Christian,
M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
Mme VALETTE Roselyne,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,
Mme SIMON-PICQUET Agnès
M. REIX Jean-Albert,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
M. GALTHIE Jean-Noël,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
Mme HILT Martine,
M. FIGEAC Philippe,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

FONTANES
LHERM
MONTGESTY
TOUR DE FAURE

M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

21 titulaires

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève (procuration à M. SIMON Michel),
Mme LENEVEU Hélène (procuration à Mme FAUBERT Françoise),
Mme HAUDRY Sabine (procuration à M. MUNTE Serge), M. COLIN
Henri (procuration à Mme LASFARGUES Geneviève), M.
BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme BOYER Noëlle,
Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy,

CAILLAC
CATUS
CRAYSSAC
DOUELLE

M. TILLOU José,
M. VAZ Victor,
M. JOUCLAS Guy,
Mme LANES Bénédicte (procuration à M. DEZENGREMEL
Ludovic),

LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
MERCUES
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST GERY-VERS

M. CANCEIL Philippe,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. CHATAIN Thierry,
M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard,
M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,

Etaient excusés ou absents :

18 suppléants

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAILLAC
CALAMANE
CIEURAC
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PONTCIRQ
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,
M. MARTIN Caroline,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. GARD Michel,
M. COMBET Gil,
M. OUVREARD François,
Mme SOLIVERES Hélène,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PONS Stéphane,
M. BESSEDE Arnaud,
M. SOULIER Yves,
M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,
M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Habitat

Objet : Intervention (« Workshop ») d'une équipe d'apprentis de l'Ecole d'Urbanisme de Paris pour
la réalisation d'une étude habitat sur les centre-bourgs : Signature d'une convention

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 12 décembre 2017
Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Sophie GOMEZ
Service : Habitat

Objet : Intervention (« Workshop ») d'une équipe d'apprentis de l'Ecole d'Urbanisme de Paris pour la réalisation d'une étude habitat sur les centre-bourgs : Signature d'une convention

Mesdames, Messieurs,

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) est un document stratégique de programmation qui détaille l'ensemble de la politique locale de l'habitat. Il définit les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Ce PLH s'inscrit le projet de territoire, dont une des actions vise à reconquérir le patrimoine bâti vacant en centre-ville et en centre-bourgs.

Le PLH du Grand Cahors devrait être approuvé en 2018 et pour une durée de 6 ans. Une des orientations stratégiques de ce PLH 2018-2023 est la promotion des centres anciens durables et le renforcement de l'attractivité du parc existant. Pour y parvenir, l'action 8 propose de conforter la vitalité et l'attractivité des cœurs de bourg au moyen de l'amélioration du patrimoine bâti notamment en mettant en œuvre un programme « multi-sites » d'amélioration de l'habitat des centres-bourgs de type OPAH-RU. Pour ce faire, et dans un premier temps, une étude pré-opérationnelle devra être menée. Elle aura pour objectif de caractériser et qualifier le potentiel de reprise, de définir et graduer des modes opératoires d'intervention (aides incitatives, portage et recyclage fonciers de gisements cibles, dispositifs renforcés de lutte contre l'habitat indigne...)

L'École d'urbanisme de Paris (EUP) propose un parcours « Habitat et renouvellement urbain » (HRU) à ses étudiants-apprentis de deuxième année du master Urbanisme et Aménagement.

L'une des activités de ce parcours, dénommée « Workshop », vise à conduire les apprentis à une production collective et interdisciplinaire, dans la logique d'une prestation de bureau d'études, à partir d'une commande réelle d'une collectivité ou de tout autre acteur des politiques de l'habitat et du renouvellement urbain.

La collectivité a proposé à l'EUP de faire travailler ses apprentis sur la thématique suivante : « les processus et procédures de requalification des centres-bourgs du Grand Cahors : quels leviers pour agir sur l'habitat dégradé ? », qui pourra servir de base à l'étude pré-opérationnelle « OPAH-RU multi-sites ». Un focus pourra être fait sur la prise en compte des personnes âgées dans la requalification de l'habitat dégradé.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

AR PREFECTURE

046-200023737-20171212-14_12_12_17-DE
Regu le 15/12/2017

La convention (en annexe) a pour objet de définir les modalités d'exécution du « Workshop » ainsi que les conditions de partenariat entre le Grand Cahors et l'EUP.
J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'approuver le projet de convention entre le Grand Cahors et l'Ecole d'urbanisme de Paris pour la réalisation d'une étude habitat sur les centre-bourgs.
- b- D'approuver la participation du Grand Cahors à hauteur de 4 000€ TTC à verser à l'Université après validation des documents visés ;
- c- D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions pour la réalisation de ces études ;
- d- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et ses avenants ainsi que tout acte afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

 La Président,
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE